

## Antoetra-Zafimaniry : Une 11e EPP financée par Babakoto-France



Lundi, 16 Août 2010 00:00

Présente dans la commune rurale d'Antoetra-Ambositra en pays Zafimaniry depuis 2003 pour des actions humanitaires, l'association humanitaire Babakoto-France jouit de l'estime de ses partenaires. Dans le sens où elle a pu financer de nombreuses réalisations pour l'essor de cette collectivité enclavée.

L'association humanitaire Babakoto-France a à son actif onze écoles qu'elle a financées avec l'appui de ses nombreux partenaires, uniquement dans la commune rurale d'Antoetra. La dernière en date est celle qui vient d'être inaugurée le 30 juillet dernier dans le village d'Holoma. Une école primaire publique aux normes anti-cycloniques et qui comprend 4 salles dotées de latrines.

### Convention

Lors de son discours inaugural, le maire d'Antoetra Kotonaiina Rafanomezana a tenu d'abord à remercier de vive voix l'association humanitaire Babakoto-France d'avoir fait don de cet établissement à la population d'Antoetra et celle d'Holoma et ses environs. Ce qui note encore une fois l'excellente collaboration entre la commune et ses habitants et l'association Babakoto-France. « L'importante n'est pas de construire des écoles » a fait savoir Jean Pierre Errot, membre initiateur de l'association Babakoto-France, mais de les rendre opérationnelles. Ce bienfaiteur d'encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Jean Pierre Errot soucieux des investissements qui ont été réalisés, de mettre l'accent sur l'entretien de ces bâtiments. Comme l'exemple vient de soi-même, le représentant de l'association de rassurer les autorités et la population que son groupement consent à participer à la gestion post-investissement de tous les établissements qu'il a financé pour un développement pérenne et durable. Objet d'une convention de partenariat entre le CISCO et l'association qui participe également au fonctionnement de ces écoles par l'octroi de fournitures et de matériels à chaque entrée scolaire. L'association appuie aussi toutes les démarches de la commune en vue de délivrance des titres fonciers pour ces écoles. Afin de sécuriser les investissements et préserver le patrimoine de cette collectivité.

ANASTASE